



Bulletin

de la

Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal, H2L 4E4, tél.: (514) 844-6898

Volume 10, numéro 3

Mars 1980

Un pas vers l'autonomie financière de la FFQ: création de la fiducie de la FFQ

voir l'éditorial
de la présidente
Sheila Finestone,
à la page 2.

ÉDITORIAL

Lancement de la Fiducie de la FFQ



Sheila Finestone

Chère amie,

En réfléchissant au message important que j'ai à vous communiquer aujourd'hui touchant la vie de la Fédération des femmes du Québec, mouvement qui nous tient à coeur à vous et à moi, je sens le besoin à cette occasion de vous faire partager mes sentiments profonds. J'ai, en effet, à vous annoncer un événement marquant pour l'évolution de la FFQ soit le lancement officiel de la Fiducie de la FFQ. A la suite de deux ans de préparation et d'attente, nous sommes maintenant dotées d'un instrument précieux qui peut nous conduire à l'autofinancement.

Quand je pense à la FFQ, j'ai à l'esprit non seulement nos membres fondateurs qui avaient bâti un grand rêve, mais aussi nos Conseils régionaux, nos membres individuels et nos associations affiliées qui grâce à une conviction profonde et un travail ardu pour l'avancement de la cause féministe, sortent grandis de la tâche accomplie.

Je sens aussi monter en moi un sentiment de frustration en prenant de plus en plus conscience que notre autonomie, tout en vous aidant à avoir une plus grande confiance en nous-même et à prendre notre place comme partenaire égal dans la société, serait atteinte plus rapidement si nous avions notre indépendance financière. Il est clair que l'autonomie des femmes commence par l'acquisition de leur indépendance financière, situation qui n'est malheureusement pas vécue par un grand nombre de femmes encore aujourd'hui. Les femmes connaissent peut-être la pauvreté au plan des moyens financiers, mais elles possèdent par ailleurs une imagination fertile, une créativité, une connaissance de leurs besoins, une générosité et un enthousiasme très enviable.

La pauvreté matérielle est le problème majeur des organisations féminines et les effets de cette situation dans la planification et la programmation de ces organismes a toujours constitué une pierre d'achoppement. Ce manque de ressources est la cause de frustrations multiples pour votre Conseil d'administration qui a conçu de nombreux projets malheureusement mort-nés à cause du manque de moyens financiers nécessaires à leur mise sur pied.

Cependant, il ne faut pas oublier les actions positives de la Fédération. Certaines d'entre elles ont un impact au Québec et il ne faut pas douter de leur efficacité. Malgré cela, je pense à tout ce que nous aurions pu faire; pense à toutes ces femmes que nous aurions pu aider à se sentir mieux dans leur peau, à toutes ces femmes que nous aurions pu soutenir pour affronter leurs problèmes et leurs échecs, je pense aussi à toutes ces femmes qui auraient pu être mieux préparées à faire face à l'avenir si seulement nous avions eu les moyens financiers pour les rejoindre et les aider à parfaire leur formation et à changer leurs attitudes.

Le changement des mentalités par l'éducation et l'utilisation des médias, le dialogue entre les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, constituent le meilleur mécanisme qui assurera à notre société la maturité nécessaire pour réagir positivement face à la révolution féministe en cours.

Etant convaincue que l'avancement de la cause féminine vous est tout aussi chère qu'à moi, je sollicite votre participation, selon vos moyens, à la Fiducie de la FFQ. Que ce soit pour souligner un anniversaire de naissance, un événement important, la mémoire d'une personne chère ou pour manifester votre appui aux projets de la FFQ, toutes les raisons sont bonnes pour faire un don à la Fiducie. Des cartes portant un message personnalisé sont à votre disposition. Nous comptons sur votre générosité et nous vous signalons que vos dons sont exonérés d'impôt.

Chères amies, ce geste concret et tangible devient un investissement en vue d'un avenir meilleur pour vous-mêmes, vos filles, vos petites-filles et la société toute entière.

Amicalement,
La présidente,
Sheila Abbey-Finestone

Montréal, le 4 mars 1980.

Treizième congrès annuel

Le treizième congrès de la FFQ aura lieu les 2, 3 et 4 mai 1980, à l'Auberge Mont-Gabriel, à Mont-Gabriel, dans les Laurentides.

Historique du thème du congrès 1980 de la FFQ

Lors de la rencontre régionale tenue le 8 septembre 1979 au YWCA de Québec, les représentants des conseils régionaux de Chicoutimi, Montréal, Thedford Mines et Québec avaient proposé, comme thèmes possibles du prochain congrès de la FFQ (1):

1. La continuation des dossiers existants:
 - a) violence
 - b) sexisme
 - c) pornographie
2. La situation de la femme au foyer: dépendance économique, etc.
3. La femme considérée comme marchandise

Par la suite, le conseil d'administration provincial, prenant connaissance, à sa réunion régulière du 20 septembre 1979, du procès-verbal de la rencontre régionale du 8 septembre et désireux de tenir compte, par ailleurs, des intérêts particuliers manifestés par certaines et des travaux de réflexion ou d'étude entrepris par d'autres, avait cru bon de compléter cette liste en y ajoutant les thèmes suivants:

1. d) Travail à temps partiel
 4. Égalité et indépendance
 5. Femmes vieillissantes
- Or, le 2 octobre suivant, la publication par le Conseil national du bien-être social d'un rapport sur **La femme et la pauvreté** faisait les manchettes des grands quotidiens de la métropole:

La Presse "Conclusion accablante du Conseil national du bien-être social - au Canada, 3 pauvres sur 5 sont des femmes" (par Lisa Binsse)

Le Devoir "Être femme, au Canada, c'est presque toujours être pauvre" (par Patricia Poirier)

The Gazette "A raw deal for Canada's female poor - 1.2 million live below the poverty line - and 40,000 are married"

Le 10 octobre suivant, le Conseil d'administration provincial, en réunion régulière, se vit proposer par la vice-présidente au congrès un nouveau thème qui avait l'avantage, selon elle, de permettre de toucher à presque tous les autres thèmes déjà proposés antérieurement. Après une brève discussion, un consensus se dégagait rapidement et l'on mandata Marie-Claire Boucher de développer davantage son idée et de la présenter aux membres, lors du prochain Conseil général, afin qu'un choix définitif puisse être adopté.

Le 13 octobre 1979, par conséquent, les participantes à la réunion du Conseil général se voyaient proposer les thèmes suivants (1):

1. Dossiers déjà existants:
 - 1.1 violence

- 1.2 sexisme
 - 1.3 pornographie
 - 1.4 travail à temps partiel
 2. Situation de la femme au foyer
 3. La femme considérée comme objet
 4. Égalité et indépendance
 5. Le vieillissement
 6. La femme et la pauvreté.
- Après avoir expliqué les objectifs qu'elle se proposait d'atteindre par l'organisation du congrès, à savoir:
1. Informer pour sensibiliser
Vulgariser pour comprendre
Instrumenter pour agir
 2. Favoriser la réflexion
une prise de conscience
une réaction
 3. Convaincre les femmes de leur pouvoir
 4. Provoquer une action à court terme
à moyen terme
à long terme

5. Inciter à l'engagement personnel

et après avoir souligné que dans le thème "La femme et la pauvreté", la pauvreté dont il s'agit doit s'entendre exclusivement au point de vue économique, et qu'il ne s'agit aucunement d'une pauvreté du corps, de l'âme ou de l'esprit, mais seulement de la pauvreté du porte-monnaie et du compte en banque, Marie-Claire Boucher distribua aux personnes présentes un document provisoire qui proposait, sous toutes réserves, les sous-thèmes suivants:

1. L'étudiante et la jeune fille
2. La femme mariée, séparée ou divorcée
3. La femme seule (célibataire, veuve, âgée)
4. La femme chef de famille monoparentale
5. La femme au foyer
6. La femme sur le marché du travail
7. La femme en chômage

Un consensus s'étant rapidement établi autour du thème "La femme et la pauvreté", c'est donc autour de ce thème que se dérouleront les travaux du prochain congrès de la FFQ en mai prochain.

Le point sur la situation

Tel que déclaré aux participantes lors de la réunion du Conseil général de la FFQ le 23 février 1980, le comité organisateur du prochain congrès, se compose, quant à l'élaboration du contenu, des personnes suivantes:

Nicole Boily
Marie-Claire Boucher
Monique Jérôme-Forget
Lawrence Gamache
Denise Mailhot
Louise Piché
Lucille Rinfret
Lise Chevrier-Doucet a participé comme responsable du Bulletin



auxquelles ont également accordé leur collaboration, à un moment ou à un autre:

Anne Adams
Madeleine Allard, et
Lise Lachance-Gagnon

Les sous-comités suivants: organisation matérielle, relations publiques, activités récréatives et documentaiton sont en voie de formation.

Après moult discussions, les thèmes retenus pour le congrès sont les suivants:

1. La femme et la famille
2. La femme et l'argent
3. La femme et l'éducation
4. La femme et la loi
5. La femme et le travail
6. La femme et les media
7. La femme et la politique
8. La femme et l'Eglise

Certains thèmes donneront lieu à plus d'un atelier. Par exemple:

3. La femme et l'éducation
 - a) éducation des jeunes filles
 - b) éducation des femmes adultes
4. La femme et la loi
 - a) mariage-séparation-divorce
 - b) autres lois ayant une incidence financière pour les femmes
5. La femme et le travail
 - a) discrimination
 - b) rémunération
 - c) syndicalisme - conditions de travail

Il y aura donc en tout 12 ateliers **différents** (des macarons de couleurs différentes sont prévus pour faciliter l'identification des participantes), **fermes** (on ne pourra pas "voyager" d'un atelier à l'autre), avec un **nombre limité de participantes** (maximum par atelier: 12-15 personnes, excluant l'animatrice, la secrétaire et la (ou les) personne(s) - ressource(s), et l'on demandera aux congressistes d'indiquer, au moment de leur inscription, un premier, un deuxième et un

troisième choix d'atelier (premières inscrites, premières servies!)

Les raisons de ce mode de fonctionnement:

1. Eviter des recommandations contradictoires
2. Permettre de toucher un plus grand nombre de thèmes
3. Favoriser un travail plus sérieux sur chacun des thèmes
4. Utiliser le temps disponible (environ 5 heures pour le travail en atelier) de la façon la plus efficace et la plus productive possible.

Par ailleurs, des rapports d'atelier permettront d'informer toutes les congressistes des délibérations de chaque atelier.

Enfin, les objectifs proposés, pour le travail en atelier, sont les suivants:

1. Identification, à l'intérieur de chaque thème, de tous les facteurs susceptibles d'avoir un effet positif ou négatif sur la condition et le statut économique de la femme.
2. Identification des remèdes, palliatifs, moyens d'action ou de pression qui ont déjà été proposés, utilisés ou entrepris pour corriger ou améliorer cette situation.
3. Identification des facteurs négatifs qui subsistent ou auxquels on n'a pas encore trouvé remède et qui sont susceptibles de maintenir ou d'empirer la condition et le statut économiques précaires de la femme.
4. Identification de moyens d'action et de pression nouveaux, concrets et pratiques en vue de corriger les facteurs négatifs identifiés en 3.
5. Discussion sur ce qui précède.
6. Proposition de moyens d'action et de pression requérant non seulement une action globale mais la participation dynamique des femmes elles-mêmes.

Voilà! Nous espérons que ces quelques notes vous donneront envie de venir participer en grand nombre à notre prochain congrès!

Nous vous donnerons de plus amples renseignements et une description plus détaillée des objectifs, thèmes et sous-thèmes dans le numéro "pré-congrès" du prochain bulletin! A bientôt! et merci de votre collaboration...

Marie-Claire Boucher
Vice-présidente au congrès

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 1979-1980

PRÉSIDENTE:

Sheila FINESTONE, membre B, Montréal, Fédération des Femmes des Services communautaires juifs.

1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE:

Jeanne GARIÉPY, membre B, YWCA (Montréal).

2^{ème} VICE-PRÉSIDENTE:

Claire FREVE, membre A, Saguenay - Lac Saint-Jean.

3^{ème} VICE-PRÉSIDENTE:

Huguette LAPOINTE-ROY, membre A, Montréal.

SECRETÉAIRE:

Micheline PROVENCHER, membre B, Association des diplômés en économie familiale.

TRÉSORIÈRE:

Madeleine SAINT-JACQUES-ROBERGE, membre A, Montréal.

VICE-PRÉSIDENTES CHARGÉES

DE COMITÉS:

ACTION POLITIQUE:

Louise LAMBERT, membre A, Saguenay - Lac Saint-Jean.

COMMUNICATIONS:

Monique JÉRÔME-FORGET, membre A, Montréal.

ÉDUCATION:

Lise CHEVRIER-DOUCET, membre A, Montréal.

FINANCES:

Gabrielle HOTTE, membre A, Montréal.

MISE EN CANDIDATURE:

Stella BAUDOT, membre A, Montréal.

PROGRAMME (congrès):

Marie-Claire BOUCHER, membre A, Montréal.

RECRUTEMENT:

Yolande B. LESAGE, membre A, Montréal, Mines.

RÉSOLUTIONS:

Charlotte THIBAUT, membre A, Sherbrooke.

STATUTS ET RÉGLEMENTS:

Denise BÉLANGER-ROCHON, membre A, Québec.

Transfert de la compétence en matière de divorce aux provinces

Position de la FFQ

Les 5 et 6 février 1979, le gouvernement canadien soumettait aux Premiers ministres provinciaux un avant-projet de réforme constitutionnelle dans le domaine du droit de la famille.

Les propositions relatives au droit de la famille peuvent être ainsi résumées:

- 1- transfert aux provinces de la compétence législative à l'égard du mariage;
- 2- compétence législative concurrente à l'égard des motifs de divorce, avec suprématie des provinces, mais compétence exclusive des provinces en matière de pension alimentaire, de garde et d'autres mesures accessoires au divorce;
- 3- compétence législative exclusive du Parlement (fédéral) à l'égard de la reconnaissance des jugements de divorce et de la juridiction sur laquelle les tribunaux se fondent pour accorder le divorce;
- 4- provinces habilitées à conférer aux juges nommés par les provinces la compétence de traiter de toutes les questions relatives au droit de la famille.

Ces propositions, malgré certaines réserves quant au transfert de la compétence en matière de divorce, ont fait l'objet d'un consensus de la part des Premiers ministres. Elles vont dans le sens des conclusions de la Commission Pépin-Robarts et des recommandations du Rapport du comité parlementaire sur la constitution de 1972 (que le rapport du Barreau canadien a appuyées). La commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec s'est aussi prononcée en faveur de la compétence des provinces en matière de mariage et de divorce.

A cause de l'opposition manifestée par certaines associations féministes, le ministère fédéral de la Justice réunissait à Ottawa, le 1er février 1980, les représentantes de différents groupes et associations pour discuter de la réforme constitutionnelle en matière de droit de la famille. Cette réunion avait, bien entendu, un caractère non officiel.

Des onze déléguées, représentant 10 groupes et associations (2 pour le Canadian Bar Association), six étaient venues de Winnipeg et deux de Victoria. Les chiffres parlent par eux-mêmes: l'Ouest était bien représenté.

L'opposition aux propositions constitutionnelles est clairement ressortie des exposés de chacune des participantes. Seule la FFQ s'est prononcée en faveur des propositions. Les raisons invoquées pour rejeter l'avant-projet se résument à peu près à ceci:

- 1- la population canadienne est très mobile; cette mobilité entraîne une multitude de problèmes. Au lieu d'une diversité de lois, nous avons besoin d'uniformité, spécialement en droit familial. Il faut donc que la loi sur le divorce soit la même pour tous et qu'elle soit appliquée de la même façon partout au pays. Il n'y a pas assez de différence d'une province à l'autre pour justifier que chaque province ait sa loi sur le divorce;
- 2- l'exécution des jugements de divorce est déjà difficile dans bien des cas. Les ententes entre provinces s'avèrent souvent inefficaces. Ce sera encore pire si nous

multiplions les lois sur le divorce;

- 3- il est très risqué de permettre aux provinces de confier aux juges qu'elles nomment la compétence de traiter de toutes les questions relatives au droit de la famille; en effet, il est à craindre que la qualité des services juridiques diminue si cette compétence n'appartient plus au fédéral.

Plusieurs participantes ont aussi demandé que le Parlement légifère en matière de propriété pour accorder à tous les époux canadiens un partage égal de leurs biens au moment du divorce. Comme le Québec a déjà ses régimes matrimoniaux, cette proposition est inacceptable pour nous. En somme, alors qu'Ottawa propose d'accorder plus de pouvoirs aux provinces, les participantes proposent presque de leur en retirer. Elles admettent faire plus confiance au gouvernement central qu'à leurs gouvernements provinciaux (du moins en ce qui concerne l'Ouest).

Les raisons pour lesquelles la FFQ approuve les propositions constitutionnelles contenues à l'avant-projet sont tantôt juridiques; tantôt féministes et parfois les deux:

- 1- dans la constitution canadienne, ce qui est de nature locale et privée appartient aux provinces; plusieurs admettent que le mariage et le divorce se rapportent nettement à des questions d'ordre local et privé;
- 2- les provinces sont déjà compétentes sur presque tout le domaine de droit de la famille; les propositions constitutionnelles visent à compléter cette juridiction;
- 3- les Québécoises demandent des amendements substantiels à la loi sur le divorce; il leur serait plus facile de faire pression auprès du gouvernement provincial pour obtenir une loi qui répondrait à leurs besoins;
- 4- l'établissement et le fonctionnement du Tribunal de la famille seraient grandement facilités si on évitait les complications suscitées par les art. 96 à 100 de l'A.A.N.B.;
- 5- les propositions de l'avant-projet tendent en général à une consolidation de notre droit civil; c'est très important pour nous parce que c'est principalement à ce niveau que nous allons définir le contenu de l'égalité des femmes;
- 6- il ne faut pas sous-estimer les différences d'ordre culturel et s'il est difficile, à ce niveau, de répondre aux besoins de tous les habitants d'une même province, le problème est multiplié par dix quand il faut répondre aux besoins du Canada entier.

Il faut remarquer que, de toute façon, les propositions constitutionnelles n'imposent pas aux provinces l'obligation de légiférer sur le divorce; les provinces qui préféreraient conserver la loi fédérale pourraient le faire. Nous nous sentons aussi très concernées par l'exécution des jugements de divorce, mais nous ne croyons pas que c'est en refusant les changements qui nous sont proposés que nous obtiendrons de meilleures garanties de progrès dans ce domaine.



Nous ne pouvons faire le tour de la question avec précision dans un résumé comme celui-ci. Si vous désirez plus d'explications sur la position de la FFQ ou sur les motivations des autres participantes à cette réunion

du 1er février à Ottawa, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Ginette Busque

Transfert de la compétence en matière de divorce

Position du CCSF

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme s'oppose fortement au projet visant à transférer aux provinces la compétence du gouvernement fédéral en matière de divorce.

Un problème se poserait: les motifs de divorce ne seraient pas forcément uniformes dans tout le pays, ce qui donnerait lieu à un "commerce de compétences", voire la

création d'une "Reno" canadienne.

Bien que le concept de compétence provinciale en matière de divorce ait été étudié d'un point de vue constitutionnel, aucune attention n'a encore été apportée aux conséquences négatives pour les personnes mises en cause.

Nouvelles de Vire-Vie

Deux ans après son implantation-pilote dans la région de Québec, le programme Vire-Vie sera mis en circulation dès 1980, dans toutes les commissions scolaires et les cégeps du Québec.

Cette initiative du CSF dont la FFQ fut à l'origine, constitue un programme d'animation destiné surtout aux adolescentes de niveau secondaire III, IV et V et qui peut aussi s'appliquer à des étudiantes d'autres niveaux et à des groupes mixtes. Présenté sous forme de jeu, il a pour objectif de sensibiliser les jeunes à la place du travail dans la

vie des femmes et à l'importance d'une formation professionnelle et sociale. Ce programme tient compte des multiples situations personnelles et familiales et du contexte socio-économique auquel les femmes sont confrontées.

Conçu à partir du *Wheel of Fortune*, mis au point au YMCA de Los Angeles et utilisé pendant quelques années par le YWCA de Montréal, dans les écoles anglophones, ce programme a été adapté et évalué dans sa première version, par le CSF au cours de l'année scolaire 77-78. Suite aux expériences pilotes menées dans la région avec la

collaboration de la FFQ de Québec, le CSF a produit une version remaniée du programme Vire-Vie. C'est le ministère de l'Éducation qui se chargera d'en assurer la diffusion à l'échelle de la province dès le début de 1980.

Les enseignants, les responsables de l'information scolaire et les conseillers d'orientation qui voudraient utiliser Vire-Vie dans les milieux qu'ils desservent pourront se prévaloir des sessions d'information qui seront respectivement offertes par l'entremise des huit universités québécoises à titre de perfectionnement professionnel.

SOURCE: La Gazette des femmes

Un problème social majeur au Canada

Quelle est la gravité du problème des femmes battues au Canada?

Pourquoi les femmes battues restent-elles avec leur mari?

Que peut-on faire pour aider celles qui sont enfermées dans ce cercle vicieux?

La femme battue au Canada: un cercle vicieux, rapport rédigé par Linda MacLeod, assistée d'André Cadieux, est la première étude canadienne à colliger des statistiques sur les femmes battues, pour l'ensemble du pays. Il se fonde sur des interviews menées auprès de 73 maisons de transition qui accueillent des femmes battues, de toutes les régions du Canada et sur les renseignements obtenus des services de police, des tribunaux et des hôpitaux.

Ce document, rendu public par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, provoque un vif intérêt partout au Canada. Il montre que le phénomène des femmes battues est plus que la manifestation isolée d'incidents de violence: c'est un cercle vicieux perpétué par l'attitude de nos institutions - juridiques, économiques, médicales, comme par nos maisons d'éducation - qui soustraient la famille à l'application des règles et des lois sociales.

La femme battue au Canada conclut que le phénomène des femmes battues constitue un problème multiple qui exige des changements d'ordre législatif, médical, éducatif, social et économique.

Services de garde à l'enfance: réactions du cabinet du ministre des Affaires sociales

Québec, le 4 février 1980

Madame Sheila Finestone
Présidente
La Fédération des Femmes du Québec
1600, rue Berri, bureau 3115
Montréal, Qué.
H2L 4E4

Madame la présidente,

Le ministre des Affaires sociales, monsieur Denis Lazure, a bien reçu votre lettre en date du 13 décembre dernier et il me prie d'y répondre.

Permettez-moi d'abord de vous réitérer nos remerciements pour votre participation à la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi sur les services de garde à l'enfance.

De fait, peu d'organismes se sont portés à la défense des jardins d'enfants, ressources peu connues et dont le statut avait jusqu'à présent souffert d'une certaine ambiguïté à cause de ses similitudes avec les maternelles. Votre témoignage s'est donc avéré précieux et a influencé la reconnaissance d'une ressource qui diversifie encore plus l'éventail de celles reconnues dans l'avant-projet. Il appert en outre que l'organisation et le type de services offerts par les jardins d'enfants peuvent répondre aux besoins des éducatrices

au foyer qui souhaitent jouir de moments bien à elles sans pour autant confier leurs enfants à une garderie.

Peut-être convient-il de souligner que le docteur Lazure a immédiatement prié ses fonctionnaires de retenir votre recommandation au cours d'un bref entretien que vous aviez par la suite qualifié "d'aparté". Des procédés apparemment antidémocratiques donnent parfois d'heureux résultats...

Concernant les garderies privées à but lucratif, nous nous sommes limités à leur donner droit à un permis. Les parents dont les enfants fréquentent ces garderies demeurent éligibles à l'aide gouvernementale, conformément à la politique en vigueur, mais les articles 31 et 34 du projet de loi ont été expressément modifiés en vue de les exclure du bénéfice des subventions directes. Vous trouverez d'ailleurs ci-jointe copie du projet de loi dont les articles pertinents sont marqués d'une croix.

Il eut en effet été pour le moins contradictoire de subventionner un type de ressources dont les représentants affirmaient clairement qu'elles ne coûteraient rien à l'Etat.

La loi est donc entièrement conforme à vos propositions sur ce point et nous regrettons que des informations inexactes aient pu être source de malentendu.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, madame la présidente, mes salutations distinguées.

L'attachée politique
Lorraine Godard

Dossier pornographie: réponse du Cabinet du ministre de la Justice du Canada

Le 15 février 1980

Madame Sheila Abbey-Finestone
Présidente
Fédération des Femmes du Québec
1600, rue Berri
Bureau 3115
Montréal, (Québec)
H2L 4E4

Madame,

L'honorable sénateur, Jacques Flynn, ministre de la Justice, m'a prié de répondre à votre requête datée de novembre 1979 et à la résolution l'accompagnant au sujet de la réglementation de la vente aux mineurs et de l'étalage public des publications pornographiques.

Il existe présentement dans le *Code criminel* des dispositions concernant l'obscénité. Bien que ces dispositions puissent sans doute être améliorées, leur portée est néanmoins considérable. L'obscénité ou la pornographie dans les journaux et magazines tombe déjà sous le coup de la loi. De plus, l'interdiction présente vise l'étalage public des publications obscènes, même si ces publications sont destinées à des adultes. Dans une large mesure, le problème véritable a trait à l'application des dispositions législatives actuelles, laquelle relève de la compétence provinciale.

Ceci étant dit, je désire vous informer que le ministre de la Justice partage les préoccupations exprimées dans votre

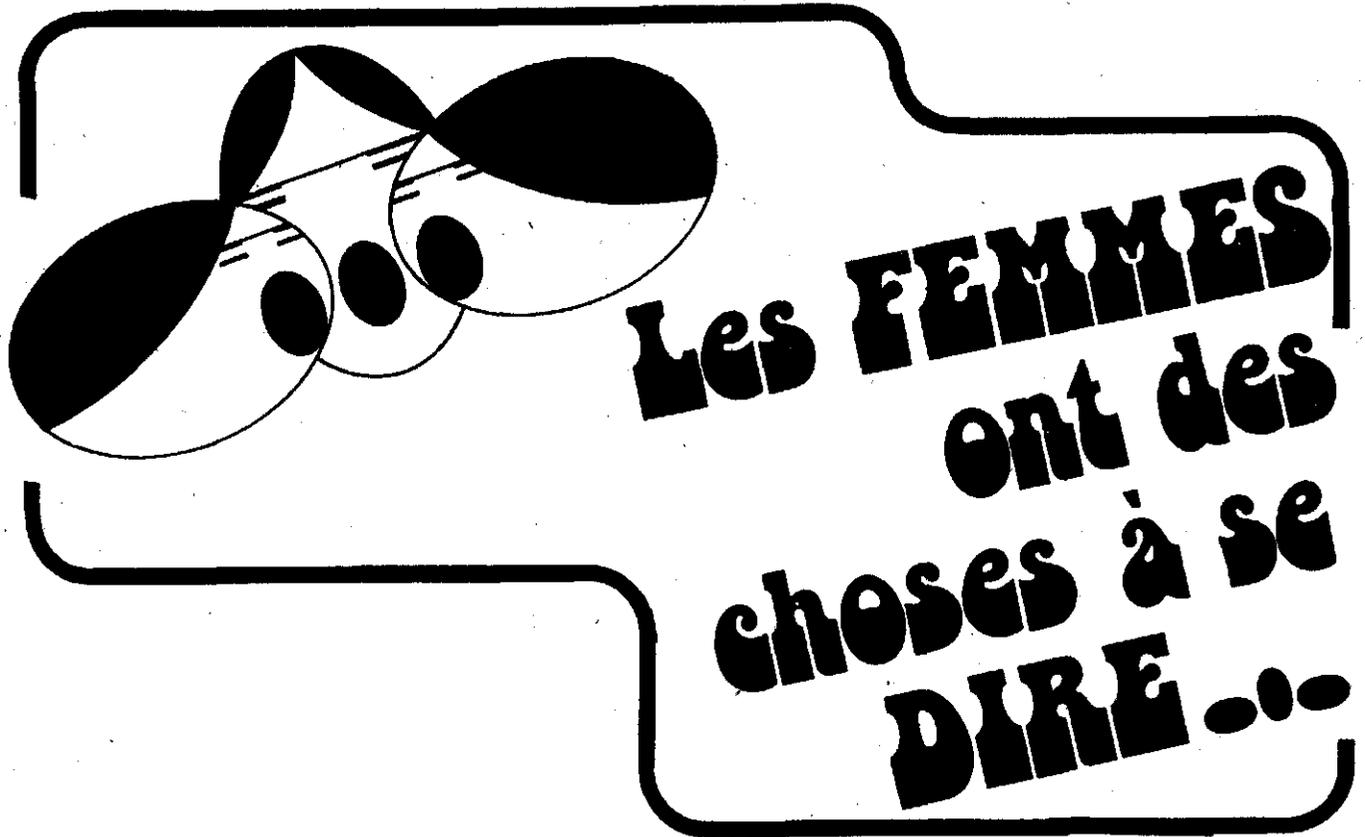
requête et dans la résolution qui l'accompagne. La question de l'accessibilité de l'obscénité aux enfants en est une à laquelle il attache une grande importance. Il est parfaitement disposé à examiner toute solution réaliste à cet égard. Nous prenons donc bonne note de vos suggestions quant à la création d'établissements spécialisés, non accessibles aux mineurs ou à la mise en vente libre des publications obscènes, assortie d'une interdiction d'étalage.

De manière plus générale, les membres de votre association seront sûrement intéressés d'apprendre que lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la justice pénale, tenue à Ottawa les 25 et 26 octobre 1979, il a été convenu d'entreprendre un examen en profondeur du *Code criminel*. Dans le cadre de cet examen d'ensemble, nous devons nous pencher sur les orientations fondamentales et les principes sur lesquels devrait reposer notre droit criminel et prêter attention aux failles des dispositions actuelles du *Code*, y compris celles qui touchent à l'obscénité. Les vues d'organisations telles que la vôtre nous seront d'un précieux secours dans l'exécution de cette tâche.

Le ministre de la Justice sait gré à la Fédération des femmes du Québec de lui avoir fait part de ses préoccupations et de ses recommandations concernant l'obscénité.

Sincèrement,

Stewart J. Lamont
l'adjoint spécial



Allocation du sénateur Renaude Lapointe à la soirée en l'honneur d'Yvette Rousseau le 9 décembre 1979.

Vous viendrait-il à l'esprit d'inviter un homme à parler du rôle de l'homme en 1980? Il en demeurerait abasourdi.

Je le fus aussi quand notre bonne amie Gabrielle, bien mal inspirée ce jour-là, m'invita à parler brièvement du rôle de la femme en 1980. Pourquoi moi, grands dieux, moi qui me considère difficilement comme une femme à part entière, m'étant fait appeler chère monsieur ou Dear Sir plus souvent qu'à mon tour. Comme preuve à l'appui, je puis même exhiber une superbe boîte de cigares, don du Premier ministre de la Jamaïque. Je me suis même oubliée un jour jusqu'à dire, au sortir d'une assemblée parlementaire:

"Nous n'étions que des hommes".

Si le temps me le permettait, je pourrais vous raconter plusieurs incidents de ce genre mais là n'est pas la question. La question, c'est toujours celle de Gabrielle et elle est vaste comme le monde puisque "la" femme, cela signifie plus d'un milliard de personnes dans environ 200 pays. La réponse devant être donnée en moins de 10 minutes, soyons sérieux, limitons-nous à l'Amérique, et n'essayons pas d'entrer dans les nuances.

Ce n'est donc pas un rôle, ce sont des rôles et des rôles extrêmement divers que doivent jouer les femmes dans le monde, tout comme les hommes d'ailleurs. Le premier, le rôle biologique, il a été, il est et il sera toujours fondamentalement le même, celui de perpétuer l'espèce humaine. Mais mise à part cette fonction, qu'on est libre d'exercer ou de ne pas exercer — le mariage et la copulation hors mariage n'étant pas obligatoires dans les pays civilisés — l'éventail des rôles que la femme peut et même doit assumer de nos jours est plus large que jamais et une vie n'est pas suffisante pour lui permettre de remplir tous ceux vers lesquels elle se sent attirée.

La décennie qui se termine a été marquée, nous le savons tous, par un mouvement dit "de libération". Des changements majeurs sont survenus dans la façon dont les femmes vivent, travaillent et s'évaluent et dont ces nouvelles attitudes influent sur leur famille et sur l'économie en général. Mais tous ces changements, selon les analystes les plus objectifs, n'ont pas apporté que du bien. Souvent, ce qui apparaissait comme des solutions et des victoires en 1970 ressemble maintenant à des problèmes pour la décennie 1980. On le dit aux Etats-Unis et on le note aussi au Canada. Ce qui est certain, c'est que la tâche n'est pas et ne sera jamais terminée puisque de nouvelles questions pressantes qui n'étaient pas du tout évidentes



tes il y a 10 ans lors du rapport de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme, préoccupent aujourd'hui celles qui sont chargées d'y trouver une solution.

Pour ma part je vois les rôles de la femme en 1980 pas tellement différents de ceux des dernières années, sauf qu'il sera bon de corriger certaines erreurs de tir en mettant l'accent sur des activités insuffisamment développées (la politique par exemple et la poursuite de la compétence professionnelles) et en appliquant la pédale douce sur d'autres où il semble qu'on veuille aller trop loin (comme le refus de la maternité par environ 10 p.c. des jeunes femmes).

Même si la femme est écartée du sacerdoce, c'est toujours sur elle qu'on a compté pour transmettre au foyer ou à l'école les valeurs morales. Sur ce plan, nombreuses sont celles qui faillissent à la tâche en substituant leur libre interprétation de la morale à celle plus rigide et plus orthodoxe de leur propre mère. Il y a quelque chose de mauvais, écrit une journaliste américaine, dans une société où en raison d'une liberté sexuelle exagérée chaque année plus d'un million de femmes décident d'interrompre leur grossesse, quand d'autre part, des milliers de couples désespérés sont disposés à payer jusqu'à \$15,000 pour obtenir un enfant.

Le problème toujours actuel, c'est l'adaptation des attitudes de la société et de la famille à l'endroit des femmes travaillant au dehors et dont la majorité le font par nécessité plutôt que pour se valoriser personnellement. Notre héroïne de ce soir a connu cette pénible situation, laquelle n'a pas beaucoup changé puisque ces femmes demeurent pour la plupart toujours chargées des tâches ménagères et familiales qui ne leur laissent aucun loisir, aucun temps de repos.

Il est vrai que les stratégies de réévaluation de soi ont permis à bien des femmes de s'évader du mode de vie traditionnel et d'augmenter leur confort matériel et celui de leur famille. Mais pour des millions d'autres, cela a signifié un foyer désuni, des enfants délinquants, l'abandon, la solitude morale et des responsabilités financières accrues.

Au nom de la liberté, de l'efficacité, du dynamisme, les femmes, particulièrement dans les couches sociales les plus intellectualisées, sont accusées non seulement de perdre leurs qualités humaines spécifiques: patience, dévouement, générosité du coeur, sollicitude pour les remplacer par l'ambition, l'égoïsme, l'agressivité, le calcul mais de vouloir entraîner dans leur sillage la masse de celles qui n'ont pas encore été touchées par la vague.

Je parlais tout à l'heure d'une plus grande implication des femmes en politique à tous les niveaux parce que la politique investit des zones très nombreuses où leur action devient service: travail, santé, éducation,

consommation, logement, urbanisme, environnement, équipements collectifs, bref, ce qui fait la vie réelle. D'instinct et d'expérience, les femmes mesurent toute l'importance de ces problèmes. Il faut assurer un décollage plus rapide du côté de la participation féminine, car c'est seulement en passant du féminin singulier au féminin pluriel qu'elles peuvent former une masse critique dans les assemblées parlementaires, s'affirmer et incarner une manière différente d'être et de penser. Au lieu de jouer le jeu, comme elles doivent le faire quand elles ne sont qu'une poignée, elles pourraient changer le jeu.

Très peu de femmes en effet conçoivent la politique comme un exercice d'autorité et de domination; elles la voient plutôt comme une activité de service au profit de leurs concitoyens pour améliorer leur sort et je suis persuadée que ma collègue Yvette épouse cette définition. Dominer, imposer, contraindre, c'est bien rarement le registre des femmes en politique; ce qui prime chez elles c'est l'attention à autrui, la capacité d'écoute, le désir de changer quelque chose.

Jusqu'ici, beaucoup de réformes ont surgi en dehors des partis, des parlements, des ministères; elles ont été imposées de l'extérieur, par des groupes comme le vôtre. Aujourd'hui, ces thèmes sont repris en charge par les gouvernements mais ils ont jailli ailleurs, en dehors des hiérarchies.

En ce moment, toute une société cherche un nouvel équilibre, s'interroge sur ses propres normes, qui sont entre autres: l'effort, la tension, la compétition, le profit. Est-ce vraiment cela, le bonheur? Face à ces valeurs contestées, d'autres offrent des contre-valeurs: la compassion, le calme, la paix, le respect de la vie, le loisir, le sens de la communauté, de la beauté, etc. Comme le disait un homme aux Journées internationales de Paris pendant l'Année de la femme, certes la société industrielle devient aliénante et répressive, mais la femme n'a pas encore subi au même degré que l'homme cette altération, cette mutilation. Elle demeure plus proche de sa sensibilité. Son image reste celle des instincts de vie qui s'opposent aux instincts de mort et de destruction charriés par l'homme.

Il ne fait aucun doute que le changement culturel de notre temps passe par les femmes. Ce féminisme peut dessiner pour tous un autre destin, plus apaisé, plus harmonieux ou, s'il est mal digéré, nous mener rapidement vers un désert physique et moral.

En conclusion, je reprends ma déclaration du début, soit qu'il existe autant de rôles qu'il y a de femmes. En 1980, il en faudra qui prient, qui enseignent, qui cuisinent, qui soignent; il en faudra qui plaident, qui chantent, qui peignent, qui cousent, qui tricotent, qui écrivent, qui alignent des chiffres, qui gagnent des championnats, qui font la lessive, et j'en passe. Il en faudra surtout qui donnent la vie. Mais plus encore, comme le disait hier mère Thérèse de Calcutta, il en faudra pour aimer.

CONSEILS RÉGIONAUX

Montréal

Présidente:

Anne-Marie Dionne

Vice-présidente:

Lawrence Gamache

Vice-présidente:

Denise Marquez

Secrétaire:

Louise Geoffrion-Gosselin

Secrétaires adjointes chargées**de la correspondance: trésorière:**

Jeanne Barabé-Langlois

Berthe Gagnon-Beaulieu

Vice-présidentes chargées de comités:**Recrutement:**

Germaine Crépeau

Accueil et liaison:

Odile Hamel

Publicité:

Louise Dandurand

Congrès:

Ginette Busque

Rapprochement des femmes québécoises:

Yveline Poliakoff-Goldblatt

**Rencontres du mercredi du
Conseil régional de Montréal**

Le Conseil régional de Montréal recevait, mercredi le 30 janvier, une soixantaine de personnes invitées à un repas-causerie. La rencontre avait pour thème "L'autonomie de la femme face à la séparation ou au divorce". Cette activité s'inscrivait dans le cadre d'un projet spécial de quatre personnes intitulées "Les rencontres du mercredi", projet conçu et réalisé par Lawrence Gamache, première vice-présidente. Denise Marquez et Louise Dandurand, respectivement vice-présidente et publiciste, ont coordonné et animé cette seconde rencontre avec l'aide de Lucille Gordon comme personne-ressource.

Les animatrices ont amené les participantes à s'interroger sur trois points primordiaux: la définition de l'autonomie, les actions à poser devant une situation subite de changement, et la cueillette de l'information pertinente.

L'autonomie fut définie comme la capacité de se prendre en main en utilisant toutes les ressources disponibles et en assumant ses responsabilités. Il fut établi qu'autonomie et indépendance ne sont pas synonymes et que l'autonomie financière doit être complémentaire d'une autonomie affective et psychologique. Connaître ses droits, les faire valoir, c'est également faire valoir son sens de responsabilité.

Quant aux actions à poser, Lucille Gordon a tenu d'abord à préciser que lors d'une séparation ou d'un divorce, il faut considérer deux niveaux d'âge-situation. Les femmes dans la quarantaine qui ont consacré 15 à 20 ans de leur vie à leur famille, ont ordinairement quitté le marché du travail pendant la durée de leur mariage et se retrouvent, la plupart du temps, sans aucune ressource financière personnelle. Ce sont celles qui généralement ont le plus d'enfants. Par ailleurs, à un niveau d'âge plus bas, ces femmes sont mariées depuis quelques années seulement, ont peu ou pas d'enfants, occupent habituellement un emploi ou ont quitté depuis peu un emploi, ce qui évite la nécessité d'un recyclage.

Le premier conseil de L. Gordon, c'est d'éviter de s'affoler, c'est-à-dire ne pas hâter les décisions, ni recourir au divorce sans avoir au préalable envisagé toutes les possibilités et moyens de se protéger. En d'autres mots, agir sagement et pour ceci, prévoir. Ce qui amena la discussion au troisième point, la cueillette de l'information.

La recherche de l'information sur ses droits, ses recours et les ressources disponibles est essentielle avant de poser les premiers gestes de séparation ou de divorce. Il fut établi que cette recherche devrait être fait par chacune, bien avant d'en arriver à des situations dramatiques et définitives. Des organismes nombreux existent actuellement pour aider les fem-



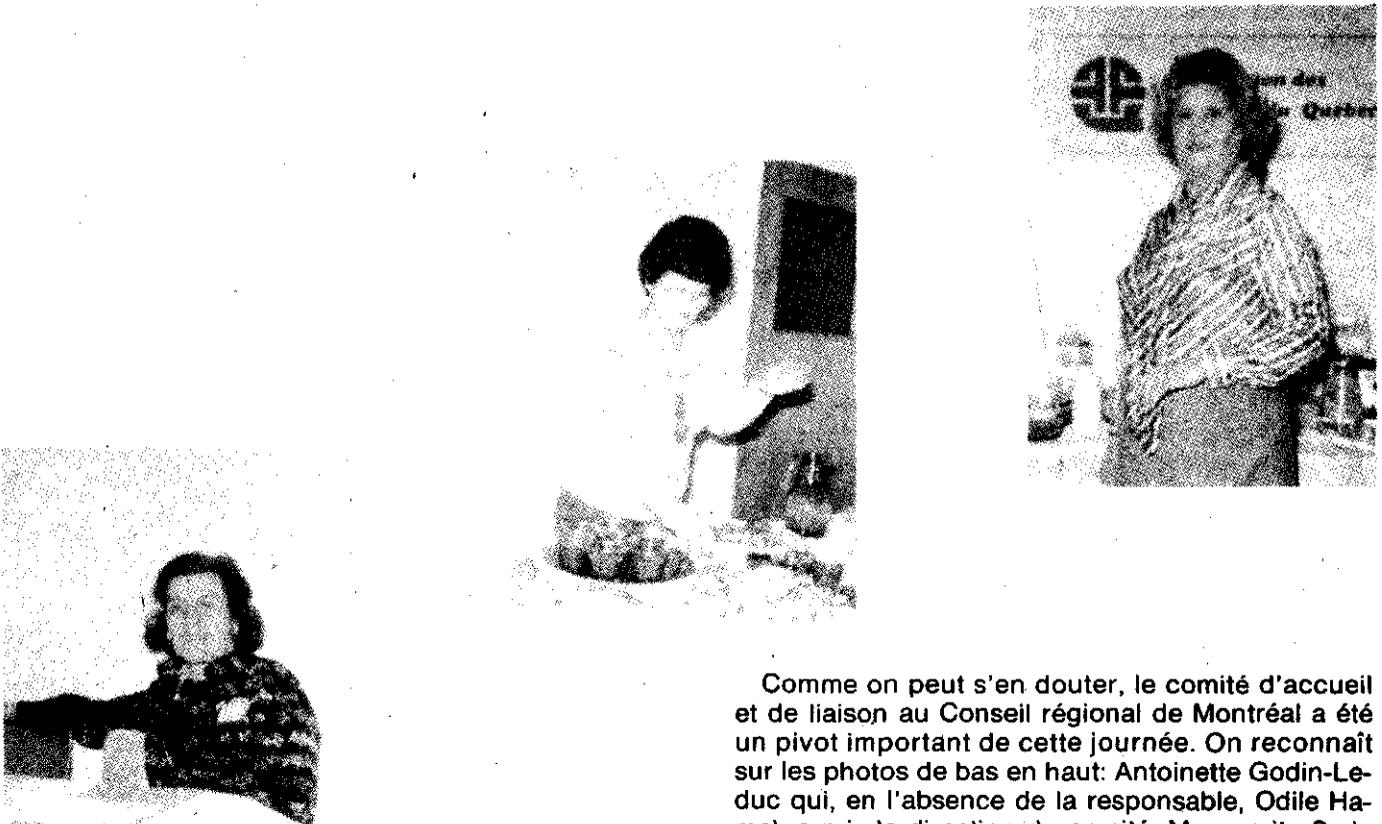
mes en difficulté; il n'en tient qu'à nous de profiter de leur expérience et de leur soutien. Le "Centre d'information et de référence pour femmes" est l'un des plus complet dans le domaine et dispose d'un personnel adéquat et compétent. Les CLSC et l'Aide juridique peuvent également apporter un grand secours. D'autre part, plusieurs organisations de quartier, des associations et autres groupements se sont créés ces dernières années dans ce même but d'aider les femmes. Enfin une autre possibilité toute nouvelle fut considérée: la solidarité féminine qui commence à prendre forme. Les voisines et les amies sont souvent le secours le plus immédiat dans ces cas-là comme source de soutien et de renseignements.

Madame Gordon conseille, lorsque le recours à un avocat est envisagé, de négocier dès la première visite les frais exigés. Leurs honoraires varient mais ne tiennent pas toujours à leur compétence. Il ne faut surtout pas oublier que chacun des cas a des particularités qui demandent une vigilance constante de la part de la réquérante. Le budget à établir devrait être calculé immédiatement et tenir compte des besoins essentiels du quotidien et de ceux qui se présentent au fur et à mesure. Toutes les questions concernant la

garantie de la pension alimentaire par une hypothèque judiciaire, la garde des enfants, les assurances, l'accès aux papiers officiels enregistrés, etc... ont été abordées.

Soulignons que la rencontre s'est déroulée en deux parties, une première session le midi, et une seconde à l'heure du souper, afin d'accommoder plus de femmes. On remarqua ainsi une différence nette entre les besoins et les attentes des deux groupes. Les questions posées par le premier groupe, beaucoup plus nombreux, ont amené une discussion un peu plus théorique. Le groupe plus restreint du soir a créé un caractère plus intime à la discussion ce qui amena L. Gordon à répondre à des cas très précis. Dans l'un comme l'autre groupe, nous avons constaté, cependant, un grand intérêt et un besoin intense d'information dans ce domaine. Pour nous, les animatrices, ce fut une expérience fort encourageante dans le sens d'une action future plus élaborée. Car ce besoin d'information est encore plus grand que nous le pensions.

**Conseil régional de Montréal,
18 février 1980**



Comme on peut s'en douter, le comité d'accueil et de liaison au Conseil régional de Montréal a été un pivot important de cette journée. On reconnaît sur les photos de bas en haut: Antoinette Godin-Leduc qui, en l'absence de la responsable, Odile Hamel, a pris la direction du comité; Marguerite Syrie jetant un dernier coup d'oeil sur la table du buffet; enfin, Louise Geoffrion-Gosselin, secrétaire, qui s'est occupée des inscriptions.

Québec

Présidente:

Beverly Lopez

Vice-présidentes:

Hélène Buteau, Louiselle Couture (Publicité), Diane Demers (Affaires politiques), Monique Dumas (Relations publiques), Louise Lemieux Godbout (Éducation), Suzanne Miville Pelletier (Projets spéciaux), Colette Perras (Recrutement)

Secrétaire:

Marcelle Simard

Ass. secrétaire:

Francine Roby

Trésorière:

Gaby Dumais

Le Conseil régional de Québec de la FFQ et le RAIF (Réseau d'action et d'information pour les femmes) célèbrent encore cette année la Journée internationale de la femme. Toujours préoccupé par l'amélioration de la condition féminine dans notre société, le thème de la femme et la santé a été mis à l'honneur.

Cette manifestation a eu lieu, les 8 et 9 mars 1980, à l'Auberge des Gouverneurs, Québec, (Place Haute-Ville), de 11h à 21h le samedi, (un spectacle aura lieu par la suite) et de 11h à 18h le dimanche.

Poussant plus loin notre démarché déjà amorcée pour faire suite au rapport "Égalité et Indépendance", nous avons invité toute la population à venir réfléchir sur les moyens à prendre pour atteindre cet "état de bien-être" dont parle l'ONU dans sa définition de la santé.

En "à Corps" avec soi a été l'occasion d'une information, d'une rencontre, d'un échange et d'une réflexion. Divers kiosques d'informations (environ 25), des ateliers, des conférences-causeries et des rencontres avec des personnes connues, illustreront les différents aspects qui touchent la santé des femmes.

Des sous-thèmes ont porté sur la péri-natalité, le planning familial, les habitudes de vie, la santé mentale, la sexualité et les droits à revendiquer.

Le gouvernement du Québec a réagi très favorablement à un projet d'une telle envergure. Le CSF (Conseil du Statut de la Femme) ainsi que les bureaux de la condition féminine de plusieurs ministères y ont assisté.

Pour informations: Loulse Saulnier (FFQ) 831-5584

Nicole Genty (RAIF) 872-9817

**Coordonnatrices de En "à Corps" avec soi,
8 et 9 mars**

Saguenay- Lac St-Jean

**Nouveau Conseil d'administration élu
le 2 mars 1980**

Présidente:

Régine Caron

Vice-présidentes:

Esther Savard

Marthe Vaillancourt

Secrétaire:

Michèle Brassard

Trésorière:

Suzanne Bonneau

Vice-présidente au congrès:

Claire Frève

Vice-présidente à l'action politique:

Louise Lambert

Vice-présidente aux communications:

Diane Gaudet

Vice-présidente au recrutement:

Antoinette Dubé

Vice-présidente aux mises en candidature:

Hélène Giasson

Conseillère:

Olivette Babin

Thetford Mines

Présidente:

Francine Vien

Vice-présidentes:

Nicole Huppé

Nicole Amesse

Rose-Hélène Martin

Juliette Leblond

A Thetford, les membres de la FFQ ont organisé dans leur local, une halte - garderie dont peuvent bénéficier les femmes au travail ou désireuses de prendre une journée de congé de temps à autre. Ce service, auto-financé, est offert toute la journée, cinq jours par semaine et a accueilli jusqu'à maintenant un peu plus de 60-enfants. Comme il n'existait aucune garderie dans la région, il répond vraiment à un besoin.

Le local a été meublé et décoré avec du matériel provenant du Centre des femmes et qui appartenait aux membres.

La responsabilité de cette garderie a été confiée à une jeune diplômée en Éducation spécialisée et sa rémunération constitue le seul salaire qu'on ait à assumer.

Une initiative à imiter!

ASSOCIATIONS

- Association des diplômés en économie familiale
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association des cadres et professionnels de l'université de Montréal
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes autochtones du Québec
- Association des femmes de carrière de Chicoutimi
- Association des femmes diplômées des universités (Montréal)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des puéricultrices de la province de Québec
- Association des veuves de Montréal
- Association nationale des secrétaires, section Saguenay-Lac St-Jean
- Les auxiliaires bénévoles de l'hôpital de Jonquière
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercle des rencontres du mercredi inc.
- Centre d'information et de référence pour femmes
- Club culturel humanitaire Châtelaine
- Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales
- Comité condition féminine STEA (Thetford Mines)
- Comité régional condition féminine du Parti québécois (Québec)
- Communauté sépharade du Québec
- Conseil national des femmes juives
- Fédération des femmes des services communautaires juifs
- Fédération québécoise des infirmières et infirmiers
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des citoyennes de Jonquière
- Ligue des femmes du Québec
- Montreal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- Mouvement: services à la communauté, Cap Rouge
- Regroupement des garderies, région six c
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Montréal)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix des femmes
- West Island Women's Centre
- YWCA

Association des femmes diplômées des universités (Montréal)

2910, Edouard-Montpetit, chambre 3, Montréal, H3T 1J7
Tél.: 343-6230.

Comité d'étude: **Les femmes dans les corporations professionnelles**

Considérant que les données concernant les femmes dans les corporations professionnelles sont éparses et dans bien des cas inexistantes, et vu l'intérêt primordial que représente ce champ de recherche pour l'Association des femmes diplômées des universités (Montréal), laquelle a déjà publié un important dossier intitulé: Analyse de politiques d'égalité en emploi, l'Association a constitué un comité dont le mandat est d'établir un état de la question relatif au nombre et à la place des femmes dans les corporations professionnelles du Québec.

Pour chacune des corporations, elle veut pouvoir assurer la mise à jour et la publication de divers renseignements de première importance, tels que le nombre des femmes dans chaque corporation, le pourcentage de persévérance des femmes dans les rangs de la corporation, les fonctions de

responsabilité exercées au sein de la Corporation, etc. Un questionnaire technique est établi en vue de la conduite de cette étude.

Pour assurer la meilleure efficacité possible de ce travail, il serait souhaitable que le comité de travail s'adjoigne une "représentante" de chaque corporation, soit en tant que membre de la Corporation, soit en tant qu'intéressée au domaine en question. Cette personne serait chargée de faire le lien entre notre association et la corporation.

Je vous invite donc à me communiquer votre intention de collaborer à cette étude ou encore de m'indiquer le nom de personnes qui pourraient s'y intéresser. (Tél.: 343-7566).

Cordiales salutations,
La présidente,
Nicole Trudeau-Bérard,
secrétaire général adjoint
Université de Montréal

Assemblée générale de l'automne 1979 de l'A.F.D.U. (Montréal)

Lors de cette assemblée générale tenue le 6 novembre dernier à l'université du Québec à Montréal, au Pavillon Judith-Jasmin (clocher de l'église Saint-Jacques), nous eûmes le plaisir d'être accueillies par monsieur Réal Pelletier, directeur du Service de l'information et des relations publiques. Une visite guidée au magnifique campus organisée par madame Ginette Demers, agent d'information, nous intéressa vivement.

La présidente, Nicole Trudeau-Bérard, ouvrit l'assemblée. Sa détermination et son dynamisme furent communicatifs. Elle profita de l'occasion pour préciser les priorités et les orientations que l'A.F.D.U. (Montréal) se propose de poursuivre pendant son mandat. Deux comités viendront en priorité:

1. Le comité qui étudiera "la situation des femmes dans les corporations professionnelles",
2. Le comité qui préparera un rapport sur "la femme et la santé mentale au Québec".

Andrée Paradis-Côté, trésorière, présenta l'état des recettes et des déboursés de l'exercice du 1er mai au 1er novembre 1979.

Huguette Hébert, responsable des activités socio-culturelles, élabora un programme fort varié. N'oubliez pas la possibilité d'une visite à la Baie James!

Denyse Dazé-Lafforgue, première vice-présidente, annonça l'amélioration de la présentation du "Bulletin".

Suite à cette assemblée générale, les soixante membres présents se dirigèrent vers la magnifique salle aux boiseries d'antan où un vin d'honneur fut offert par le recteur de l'U-QUAM, monsieur Claude Pichette. Le vice-recteur aux communications, monsieur Antonin Boisvert, nous souhaila la bienvenue. Cette réunion favorisa des échanges.

La présidente, Nicole Trudeau-Bérard, remercia l'université du Québec à Montréal d'avoir permis aux membres de l'A.F.D.U. (Montréal) de se trouver dans ces lieux et en pro-

fita pour souligner que même si l'A.F.D.U. (Montréal) avait trente ans, elle demeurerait jeune par son dynamisme et ses projets et qu'il y avait place, au sein de l'association, pour les nouvelles diplômées de cette université du Québec.

Analyse des politiques d'égalité en emploi

Les membres intéressées à obtenir le rapport de l'Association des femmes diplômées des universités (Montréal) sur la situation au travail des femmes diplômées au Québec voudront bien en faire la demande à l'adresse suivante:

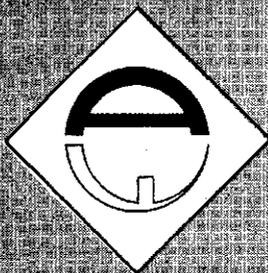
Association des femmes diplômées
des universités (Montréal)
Case postale 6128, succursale "A"
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Prix de la copie: \$5.00. Chèque libellé au nom de l'Association des femmes diplômées des universités (Montréal),
Source: Bulletin, AFDU, décembre 1979.

Conseil provincial des associations des femmes diplômées des universités (Province de Québec)

Quelques membres de l'A.F.D.U. (Montréal) assistaient à la réunion du Conseil provincial tenue le 20 octobre dernier à Montréal.

Nicole Trudeau-Bérard, ayant travaillé en collaboration avec Monique Ouellette-Lauzon, juriste, professeur à la Faculté de droit de l'université de Montréal, livra à l'assemblée une analyse de l'étude du chapitre 3 (sur la famille) du rapport du C.S.F.: "Pour les Québécoises: égalité et indépendance". Une résolution fut présentée par l'A.F.D.U. (Montréal) demandant que le comité ad hoc du C.S.F. chargé d'étudier les incidences fiscales du rapport égalité et indépendance, en particulier le chapitre 3 sur la famille, procède à une consultation de la base et qu'il n'y ait pas de recommandations finales avant ladite consultation.



ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS EN ÉCONOMIE FAMILIALE

EDITORIAL

L'économie familiale
et
son enseignement
par Louise Pépin-Lachapelle,
présidente

Le processus de déséxisation des rôles est fortement enclenché dans notre société québécoise et fort heureusement, nous pouvons y participer par le biais de l'enseignement de l'économie familiale à des groupes mixtes.

Cet objectif est de taille. Pour le réaliser, il faut nous dépasser afin d'être de véritables agents de changement. Il faut également poursuivre notre cheminement collectif, afin de bien cristalliser tous les motifs et toutes les valeurs qui sous-tendent notre action.

L'économie familiale, de par son contenu, permet au jeune d'atteindre un certain équilibre individuel qui se répercutera incontestablement dans son milieu de vie: sa famille.

Sur ce sujet, les positions sont partagées et ce serait per-

dre tout sens des réalités que de croire que cette problématique est résolue. Dans la perspective d'une véritable déséxisation des rôles, il y a donc de nouvelles avenues à explorer ou à inventorier pour consolider le milieu familial. C'est avec nos jeunes qu'il faut le faire, puisqu'ils sont et seront les artisans de leur mieux-être.

Proposer à nos jeunes de nouveaux objectifs de vie, c'est aussi leur donner les moyens de les atteindre tout en respectant les valeurs fondamentales de partage et de respect de l'autre.

Le prochain défi est peut-être là!

Source: Bulletin, nov.-déc. 1979

LE CERCLE DES RENCONTRES DU MERCREDI INC.

C.P. 271, Ste-Thérèse, Québec, J7E 4J2



Le Cercle des Rencontres du Mercredi marraine présentement un projet d'aide à la maison d'accueil pour "femmes en détresse", projet susceptible d'être marrainé par notre association, LE MITAN. Il y a quelques semaines, le comité exécutif était informé de ce projet et autorisait ces membres à communiquer avec les responsables du Mitan afin d'identifier leurs besoins, de leur faire connaître les possibilités de notre association et de définir leurs attentes, s'il y a lieu, face à notre organisme... Ce projet d'implication serait probablement permanent et c'est à souhaiter que les démarches entreprises seront fructueuses.

Session de croissance personnelle

Une fin de semaine pour penser à soi, s'écouter, vivre à son rythme, prendre conscience de ses besoins et apprendre à les exprimer grâce à une atmosphère stimulante. L'approche utilisée est celle de la Gestalt, qui vise à la prise de conscience maximale par l'individu de tous les aspects de son vécu. Animateur: Jean Côté, psychologue, membre de la C.P.P.Q.

Si ceci t'intéresse, communique avec Micheline Bouvrette, 435-0919 ou avec Suzanne Laurin, à 435-0421. Une vingtaine de participants seraient absolument nécessaire pour mettre en marche le projet.

Calendrier des activités

9 avril:

Dîner-spectacle. Assemblée générale annuelle, élections. Salle de la Confédération à Dorval. Nous aurons l'occasion d'entendre "l'Harmonie" groupant 30 musiciens, sous la direction de monsieur Etienne Haché.

Rétrospective des événements

Septembre:

Nous ramenait notre traditionnel défilé-mode avec la participation des marchands de la région, précédé d'un succulent buffet chaud et froid en la salle Confédération de l'aéroport de Dorval.

Octobre:

Consacré à l'Année internationale de l'enfant. En plus de notre souper mensuel où nous avons comme invitée: Maitre Andrée Mondor, de la protection d'aide à la jeunesse; le Cercle a organisé deux para-rencontres: 1. Visionnement et discussion du film "Les vrais perdants" de Claude Melançon. Plusieurs représentants d'organismes de la région ont partagé avec nous cette soirée. 2. Samedi, le 27 octobre, nous recevions les enfants de la région pour la projection de trois petits films. A l'Halloween, distribution des tirelignes de l'Unicef aux enfants de nos quartiers. Succès sans précédent. Nous avons recueilli la somme de \$437.21. Bravo et merci à celles qui ont participé.

De plus, notre présidente Francyne accepte la co-présidence de la campagne de souscription de la Croix-Rouge du grand Ste-Thérèse. Plusieurs membres y travaillent bénévolement.

Novembre:

Les membres ainsi que quelques amies assistent à la pièce de théâtre: "Le jugement dernier" de Jean Daigle à la Place des Arts.

Décembre:

Dîner de Noël dans une atmosphère du temps des fêtes. Exposition et comptoirs de vente des travaux d'une quinzaine de nos membres artisanes. Remise de prix pour l'exposition "Dessins de Noël" des enfants des membres. Collecte pour la fête de février du Centre d'accueil Drapeau. La somme de \$160.00 a été recueillie.

**Jeanne-d'Arc Paquette,
publiciste**

CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE POUR FEMMES

3585, rue Saint-Urbain, Montréal, Québec,

842-4781, 842-4780

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h et mardi soir de 17h à 21h.

Cette série de rencontres porte, de près ou de loin, sur les questions financières; ces rencontres permettront aux participantes d'être mieux renseignées sur divers sujets dont le crédit, les régimes de retraite, les placements, les déclara-

tions d'impôt, la façon de régler ses dettes, comment acheter une maison ou une automobile, les assurances et comment mettre sur pied une entreprise.



Les rencontres ont lieu le mercredi à 20h et s'adressent exclusivement aux femmes.

19 mars – MIEUX VIVRE ET MOINS DÉPENSER. Comment améliorer votre qualité de vie tout en dépensant moins? Cette discussion porte sur les divers moyens de diminuer les dépenses d'alimentation, d'habillement et d'autres besoins essentiels.

26 mars – LA PETITE ENTREPRISE. De plus en plus de femmes se lancent en affaires. Comment créer une entreprise? De quelles ressources dispose-t-on? Quelles entreprises sont le plus susceptibles de réussir?

2 avril – L'ASSURANCE-VIE. Une experte dans le domaine expliquera quels sont les avantages et les inconvénients des nombreux programmes d'assurance-vie offerts actuellement.

9 avril – LA FEMME ET LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION. Comment pouvons-nous, en tant que consommatrices, nous protéger contre la publicité mensongère, les produits défectueux, le travail mal fait, les prix excessifs, les contrats malhonnêtes, etc. La discussion couvrira les divers recours légaux existants pour informer et protéger les consommateurs et s'occuper de leurs réclamations.

16 avril – ACHETER UNE MAISON. Pouvez-vous vous permettre de devenir propriétaire? Comment savoir si la maison est en bon état? Pouvez-vous obtenir un prêt hypothécaire? Pourquoi a-t-on besoin d'un notaire? Qu'est-ce qu'une offre d'achat? Qu'arrive-t-il si vous changez d'avis? De quelle sorte de placement à long terme s'agit-il?

23 avril – ACHETER UNE VOITURE. L'achat d'une voiture est un investissement important. Comment savoir quel type d'automobile vous convient le mieux? Comment vous assurer de ne pas acheter un "citron"? Les voitures d'occasion sont-elles intéressantes?

8 avril – LES ANNÉES 80. À quelles améliorations de la condition féminine peut-on s'attendre au cours des années 80? Lesquelles souhaitons-nous? Cette rencontre permettra de discuter des possibilités, des probabilités et de nos espoirs.

15 avril – LES FEMMES ET LA VIEILLESSE. Pourquoi notre société est-elle obsédée par la jeunesse, image perpé-

tuée par tous les médias? Dans quelle mesure les femmes en sont-elles affectées? Quelles sont les limites imposées par la société aux femmes âgées? Quelles solutions peut-on y apporter?

22 avril – FEMMES AU TRAVAIL – COMMENT REMPLIR DEUX POSTES EN MÊME TEMPS. De nombreuses femmes sont en même temps employées et ménagères. Comment arrivons-nous à concilier le travail ménager et un emploi à plein temps? Celles qui se retrouvent sur le marché du travail y sont-elles préparées? Devons-nous vraiment faire les efforts nécessaires pour arriver à remplir ces doubles fonctions? Comment changer cette situation?

Les rencontres hebdomadaires du groupe de discussion reprendront le mardi 19 février à 20h et dureront 10 semaines. L'entrée est libre, et vous êtes toutes invitées à y participer. Si vous êtes compétente dans un des domaines couverts par les rencontres, nous vous invitons à y participer en tant que personne-ressource.

N.B.: Les rencontres s'adressent exclusivement aux femmes, à l'exception de celle du 18 mars, "Les hommes et le mouvement de libération des femmes", à laquelle les hommes sont bienvenus.

11 mars – LA MÉNOPAUSE. Information médicale essentielle sur la ménopause. Pourquoi la société a-t-elle une attitude négative envers la ménopause? Comment y remédier?

18 mars – LES HOMMES ET LE MOUVEMENT DE LIBÉRATION DES FEMMES. Dans quelle mesure les changements apportés par le mouvement de libération des femmes touchent-ils les hommes? Les hommes peuvent-ils participer au MLF? Si oui, comment?

25 mars – SÉPARATION ET DIVORCE. Quels problèmes doit affronter une femme qui veut se séparer de son mari ou divorcer (vivre seule, élever ses enfants, régler les problèmes d'argent, retourner sur le marché du travail, etc.)?

1er avril – LES FEMMES BATTUES. Quelles sont les causes de la violence dont les femmes sont l'objet? Comment les femmes peuvent-elles se protéger contre cette violence? Quelles ressources offre la communauté aux femmes battues?

MONTREAL LAKESHORE UNIVERSITY WOMEN'S CLUB

A Member Organization of
CANADIAN FEDERATION OF
UNIVERSITY WOMEN

April 14

Members Night

May 13 (Tuesday)

Dinner and Annual Meeting

Royal Montreal Golf Club

All meetings will be held on the second Monday of each month at 8:00 pm at Stewart Hall, Pointe Claire, with the exception of the October 3rd meeting and the May 13th banquet and annual meeting.

PAGE 16

La FFQ souhaite au Centre d'information et de référence pour femmes un bon anniversaire pour leur septième année d'existence. Longue vie!

COUP D'OEIL SUR LA SCÈNE POLITIQUE ET SOCIALE



Conseil Consultatif Canadien de la Situation de la Femme

Le CCCSF a un bureau ouvert à Montréal:
Lucie Pépin, vice-présidente
666 ouest, rue Sherbrooke, suite 205,
Montréal, H3A 1E7 - Tél.: (514) 283-3123

Quelques recommandations de la réunion d'octobre 1979 du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Amendements aux recommandations de 1978 du CCCSF sur les agressions sexuelles

octobre 1979.

En 1976, le CCCSF publiait ses recommandations concernant les délits sexuels. Depuis cette date, suite à des informations et à des consultations récentes à travers le Canada sur le sujet, nous en venons à la conclusion que nous devons modifier certaines de nos recommandations et revenir à la charge sur d'autres de nos propositions.

En conséquence, nous recommandons fortement au ministère de la Justice que le Code criminel soit amendé de la façon suivante:

- I. Que les infractions de viol, tentative de viol, attentat à la pudeur sur une personne de sexe féminin, attentat à la pudeur sur une personne de sexe masculin, sodomie et bestialité et les actes de grossière indécence qui existent actuellement soient abrogés pour être remplacés par quatre nouvelles infractions formulées selon celles qui existent actuellement concernant les voies de fait de la façon suivante:
 1. **Agression sexuelle**
 - une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité ou par voie de mise en accusation (avec une sentence maximum de cinq ans de prison)
 - les éléments de cette infraction seraient
 - a) le contact sexuel
 - b) l'intention
 2. **Agression sexuelle sous la menace d'une arme**
 - une sentence maximum de dix ans de prison
 - les éléments de l'infraction:
 - a) le contact sexuel
 - b) l'emploi ou la menace d'une arme
 - c) l'intention

3. **Agression sexuelle causant des lésions corporelles**
 - sentence maximum de quatorze ans de prison
 - les éléments de l'infraction:
 - a) le contact sexuel
 - b) des lésions corporelles
 - c) l'intention
4. **Agression sexuelle avec l'intention de mutiler ou de mettre la vie en danger**
 - sentence maximum de prison à vie
 - les éléments de l'infraction:
 - a) le contact sexuel
 - b) les lésions corporelles
 - c) l'intention de mutiler ou de mettre la vie en danger.

En ce qui concerne les sentences et les catégories d'agressions mentionnées ci-dessus, nous avons de sérieuses réserves quant à la possibilité que la première catégorie soit aussi punissable sur voie sommaire de culpabilité en raison du danger que ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le viol soit traité comme une infraction mineure. Ainsi nous recommandons fortement que soient prévues des garanties afin que cette situation ne se produise pas.

- II. Cette nouvelle section devrait être intégrée à la Partie VI du Code criminel traitant des infractions contre la personne et la réputation, plutôt qu'à la Partie IV concernant les infractions d'ordre sexuel, actes contraires aux bonnes moeurs, inconduite.
- III. Nous réaffirmons à nouveau notre recommandation à l'effet que les jeunes doivent être protégés contre l'exploitation sexuelle et nous proposons que cet objectif soit réalisé comme suit:
 1. En prévoyant une infraction statutaire d'agression sexuelle lorsque la victime est âgée de moins de 14 ans;
 2. En prévoyant une infraction pour quiconque ayant autorité sur une personne âgée de moins de 18 ans, exerce des pressions en vue d'avoir des relations sexuelles sur cette dernière.
- IV. Nous insistons à nouveau avec fermeté sur le retrait du Code criminel de l'immunité de poursuite accordée au mari qui a violé son épouse.
- V. Le CCCSF recommande également que des programmes d'information et d'éducation relatifs aux amendements apportés au Code criminel concernant ces infractions soient mis sur pied et offerts au public en général et notamment aux personnes impliquées dans le processus judiciaire et à celles responsables de l'application de cette loi.

**Recommandations du CCCSF
sur le retour des femmes sur le marché du travail**

le 17 octobre 1979

1. Le CCCSF recommande que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration donne suite immédiatement à son engagement de combler les coupures infligées par l'ancien gouvernement dans les crédits du Programme d'extension de services de Main-d'oeuvre du Canada, de façon à assurer les services d'orientation professionnelle décentralisés plutôt qu'intégrés aux services des GECs. La conception et la prestation de ces cours devraient mettre à profit l'expérience et les connaissances reconnues de femmes, comme celles qui ont travaillé aux projets d'extension des services de main-d'oeuvre depuis 1974-75.
2. Que le gouvernement fédéral rétablisse les prestations de formation versées aux femmes (par la voie des programmes de Main-d'oeuvre du Canada) et ce, aux anciens taux.
3. Le CCCSF réitère son opposition à deux des modifications de 1979 à la loi sur l'assurance-chômage:
 - a) En raison des conditions d'admissibilité plus sévères prévues pour les nouveaux adhérents et ceux qui désirent être réadmis, et compte tenu du fait que le taux de chômage féminin est plus élevé et que les femmes ont plus de difficulté à se trouver du travail par suite de pratiques discriminatoires largement répandues, un bon nombre de femmes ne seront pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage.
 - b) La réduction du taux des prestations touche plus de femmes que d'hommes, étant donné la disparité chronique de salaire qui existe entre eux.
4. Dans tous les rapports sur la situation de la femme, le travail à temps partiel (ainsi que les heures flexibles) a toujours été considéré comme un élément primordial de toute structure d'emploi selon laquelle les femmes auraient des possibilités égales d'emploi. Même si le travail à temps partiel touche les femmes en particulier, le CCCSF souligne l'importance qu'il peut avoir pour tous les travailleurs ayant des responsabilités d'ordre familial. En outre, le CCCSF veut mettre l'accent sur les inconvénients engendrés actuellement par le travail à temps partiel, notamment: le manque d'avantages sociaux et l'exclusion, en vertu des règlements de la Commission d'assurance-chômage actuelle, de ceux qui travaillent moins de vingt heures par semaine.

Le CCCSF recommande donc que le gouvernement fédéral mette simultanément en application les points suivants:

- a) élargir les possibilités de postes à temps partiel dans la fonction publique;
- b) mettre fin aux inconvénients engendrés actuellement par le travail à temps partiel
 - i. que les travailleurs à temps partiel aient accès aux avantages sociaux, au pro-rata de leurs heures de travail;
 - ii. que les travailleurs à temps partiel puissent jouir entièrement des possibilités de recyclage et d'avancement;
 - iii. que les règlements actuels de la Commission d'assurance-chômage soient rescindés.

5. Dans un même temps, en préconisant l'augmentation des opportunités à l'accès au temps partiel, le CCCSF reconnaît le fait que beaucoup de femmes sont obligées d'accepter des emplois à salaire inférieur, temporaire ou saisonnier, dû à l'absence d'offre d'emploi à temps plein. Le CCCSF recommande donc d'augmenter l'accès au travail à temps plein pour les femmes qui retournent sur le marché du travail.
6. Dans le rapport du CCCSF *Le retour*, on note que le soin des enfants représente un obstacle réel pour les femmes qui retournent sur le marché du travail. Par conséquent, le CCCSF réaffirme sa position en ce qui concerne les garderies au Canada, et demande au gouvernement fédéral de mettre en application, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des territoires, des programmes adoptés au besoin des garderies pour les femmes qui retournent sur le marché du travail.
7. Le CCCSF recommande que le gouvernement reconnaisse l'importance du retour des travailleuses sur le marché du travail en tant que catégorie distincte de celles qui en font une entrée initiale. Nous recommandons la mise sur pied de programmes de recrutement et de formation dans le secteur public, et dans le secteur privé (p. ex. au moyen de programmes de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration).

Le CCCSF recommande également l'importance d'un "leadership" fédéral en faisant la promotion de possibilité d'emplois pour les femmes. Il est recommandé que la fonction publique établisse des projets pilotes pour encourager le retour des femmes dans la fonction publique. De tels projets pourraient inclure l'identification des postes dans certains ministères ou dans certains départements favorisant le retour des femmes sur le marché du travail et en leur fournissant un programme bien précis de formation et d'orientation.

8. Le CCCSF recommande que des directives soient rédigées afin d'évaluer l'efficacité des services d'orientation auprès des femmes et que cette évaluation comprenne l'opinion des conseillers, des participants et de travailleurs communautaires avertis.

**Coût du programme universel
d'allocations familiales**

DÉCLARATION:

Le CCCSF s'oppose à toute réduction des allocations familiales, l'une des rares marques de gratitude témoignées par la société à l'endroit des mères qui élèvent les citoyens de demain.

Le CCCSF n'en reconnaît pas moins l'insuffisance des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfant particulièrement pour les familles à faible revenu. Mais s'il n'est pas disposé à puiser dans d'autres programmes les crédits nécessaires pour accroître les prestations prévues pour les enfants de ces familles, le gouvernement devrait alors réduire les exemptions fiscales accordées pour enfants à charge qui profitent actuellement plus aux riches qu'aux pauvres.

Des recours

Grossesse et embauche

L'ordonnance sur les congés de maternité, entrée en vigueur en novembre 1978, protège les femmes enceintes contre tout congédiement à cause de leur état de grossesse. Une femme qui subirait un tel congédiement pourrait donc porter plainte dans les 30 jours qui suivent auprès de la Commission des normes du travail ou d'un commissaire du travail. Le cas échéant, elle pourrait être ainsi réintégrée dans son poste et recevoir des dommages-intérêts pour le salaire et autres avantages perdus.

Qu'arrive-t-il cependant aux femmes à qui l'on refuse un emploi parce qu'elles sont enceintes? L'Ordonnance n'offre dans ces cas aucune protection et c'est la Charte des droits et libertés qui prend pour ainsi dire la relève.

Depuis son entrée en fonction, la Commission considère en effet que le refus d'embaucher une femme parce qu'elle est enceinte constitue une pratique discriminatoire fondée sur le sexe et interdite par les articles 10 et 16 de la Charte. Cette interprétation découle du fait que la capacité de devenir enceinte fait intégralement partie de la réalité biologique de la femme.

En conséquence, les femmes enceintes non protégées par l'Ordonnance et qui se croient victimes de discrimination peuvent porter plainte à la Commission des droits de la personne. Celle-ci fera enquête et tentera de corriger la situation par voie de médiation, de recommandations ou même en portant l'affaire devant les tribunaux.

En matière d'embauche, ce recours offert par la Charte est peu connu, mais d'une importance considérable pour la protection des travailleuses enceintes. Les seuls cas où l'employeur serait justifié d'exclure une femme enceinte qualifiée pour le poste relèveraient de l'article 20 de la Charte. Une exclusion pourrait être permise lorsque, par exemple, la disponibilité ininterrompue de l'employée serait à ce point indispensable à l'employeur qu'elle constituerait une condition exigée de bonne foi pour l'emploi.

En règle générale, si l'employeur peut remplacer l'employée durant son congé de maternité sans difficulté excessive, il ne peut lui refuser un emploi pour la seule raison qu'elle est enceinte.

La Charte complète ainsi la protection déjà acquise par l'ordonnance sur les congés de maternité.

Source: Bulletin de la Commission des droits de la personne au Québec, Vol. 2, No 6, novembre 1979.

Le matériel didactique dans les écoles: 1981, une échéance

À compter du 1er juillet 1981, tout le matériel didactique en usage dans les écoles et agréé par le ministère de l'Éducation devra être conforme aux normes visant à éliminer les stéréotypes et les préjugés. Ils pourront faire l'objet d'un refus d'approbation en cas de non-conformité à ces normes.

C'est ce que nous apprend un texte distribué aux éditeurs de manuels de français par le ministère en juin dernier. Le document découle des recommandations formulées par un groupe de travail formé en janvier 1979 et composé de représentants de la Commission des droits de la personne, du Conseil du statut de la femme et de la Direction du matériel didactique du ministère de l'Éducation.

Des échéances précises

Étant donné la nouveauté de ces mesures, toute approbation qui aurait été donnée avant le 1er juillet 1981 sera respectée. Après cette date, toute demande de renouvellement sera soumise aux normes d'approbation établies. D'une façon générale, aucun matériel didactique ne sera refusé d'ici là.

Une exception à cette règle générale est toutefois prévue et elle vise le matériel qui comporterait des stéréotypes dis-

criminatoires patents. Le document du ministère précise qu'une mesure de surveillance, s'appliquant à l'ensemble du matériel figurant déjà sur les listes officielles, sera mise en oeuvre dès que les travaux de préparation des instruments d'évaluation seront complétés. L'échéance envisagée à cet égard se situe au cours de cet automne. Depuis l'été en effet, une équipe de la Direction du matériel didactique travaille à la fabrication d'une grille d'analyse permettant d'évaluer objectivement la conformité du matériel aux critères d'élimination des stéréotypes et des préjugés.

Une représentation réaliste

Une série de critères ont été retenus pour éliminer du matériel didactique, les stéréotypes discriminatoires. Ils touchent tant le texte que les illustrations.

Parmi ces critères, certains visent à assurer une meilleure représentativité des groupes mentionnés à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne et qui composent la société québécoise. D'autres, plus globaux, visent très directement la disparition des stéréotypes.



La forme de stéréotype la plus répandue dans le matériel didactique consiste à cantonner des représentants de certains groupes dans les mêmes rôles ou à toujours valoriser les mêmes personnages dans diverses situations. La répétition de ces représentations rigides exclut toute possibilité d'identification positive à d'autres rôles ou à d'autres types de situations pour les jeunes.

Afin de susciter des attitudes sociales positives, il s'agira donc de faire en sorte que les hommes, les femmes et les minorités soient représentés à travers une diversité de rôles, d'activités et de caractéristiques socio-affectives. Cette représentation devrait, de plus, se faire dans un esprit de revalorisation des groupes qui sont déjà discriminés et dans des termes ou des illustrations jugés positifs par ces groupes eux-mêmes.

Pour assurer cette diversification, l'ensemble des personnages devraient être appelés à jouer des rôles principaux. Ils devraient aussi pouvoir s'adonner à toute la gamme d'activités propres au domaine du travail rémunéré, à la vie dans le contexte familial, à des situations de loisirs ou de jeux. Quant aux caractéristiques socio-affectives, elles devraient également être diversifiées et non-stéréotypées, qu'il s'agisse de l'expression d'émotions, de traits de caractère ou des attitudes liées aux activités et aux rôles.

Du pain sur la planche

Ce programme d'action particulier ne marque pas pour autant la fin des travaux en ce domaine. D'autres questions devront faire l'objet d'études et de recommandations précises. Ainsi, le matériel portant sur des personnages réels comme les manuels d'histoire, par exemple, pose un problème particulier. Le numéro d'octobre du Bulletin "Droits et libertés", dans un article portant sur la place des Amérindiens dans les manuels scolaires, en faisait état.

Selon le groupe de travail, la place que l'on fait aux femmes, aux Autochtones et aux groupes ethniques dans les manuels impliquant des personnages réels relève davantage du contenu même des programmes d'enseignement. Ce n'est qu'à ce niveau qu'une intervention pourrait s'avérer efficace.

Quant au caractère sexiste de la langue des manuels scolaires, il est apparu au groupe de travail qu'il s'agit d'un problème trop complexe pour faire l'objet de critères d'approbation à ce stade. Le groupe de travail signale en outre la nécessité pour l'Office de la langue française de s'intéresser à cette question.

Enfin, toute intervention visant l'élimination des stéréotypes et des préjugés du matériel didactique pourrait se trouver limitée si des mesures ne sont pas prises pour aider les professeurs et les élèves à dépister eux-mêmes les éléments discriminatoires auxquels ils sont couramment confrontés. Ces éléments dépassent largement le cadre du seul matériel didactique. Cette question constitue le deuxième volet de l'intérêt que la Commission porte à ce dossier et son travail se poursuit.

Source: *Bulletin de la Commission des droits de la personne du Québec, Vol. 2, No 6, novembre 1979*

Travailleuses: êtes-vous victimes de discrimination?

En ce 8 mars, nous vous invitons à évaluer votre situation. Au travail, les femmes peuvent subir diverses formes de discrimination. Ce questionnaire vous permettra de constater si vous en êtes victime.

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1. Vous a-t-on déjà refusé un emploi parce que vous étiez une femme? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Vous est-il arrivé de constater qu'un emploi qui vous intéressait était réservé aux hommes? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Vous a-t-on refusé un emploi parce que vous étiez: <ul style="list-style-type: none"> • mariée ou conjointe de fait <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • séparée ou divorcée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • célibataire <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | | |
| 4. Recevez-vous un salaire inférieur à celui de vos collègues de travail ayant la même expérience ou ancienneté que vous pour un travail équivalent au vôtre? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Vous a-t-on refusé une promotion, une mutation ou une réaffectation comportant plus de responsabilités parce que vous aviez de jeunes enfants? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. Votre convention collective ou votre contrat de travail comporte-t-il une ou des clause(s) discriminatoire(s) à l'égard des femmes, par exemple: classifications d'emplois, liste d'ancienneté et période de probation différentes selon le sexe? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. À l'endroit où vous travaillez, est-ce que les hommes sont préférés aux femmes dans l'accès aux programmes de formation et de perfectionnement? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Dans votre milieu de travail, les possibilités de promotion sont-elles plus grandes pour les hommes que pour les femmes? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Lorsqu'il se produit une mise à pied à votre travail, est-ce que ce sont les femmes qui sont les premières touchées même si elles ont plus d'ancienneté? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. Vous a-t-on refusé une promotion, a-t-on modifié vos tâches ou avez-vous déjà été obligée de quitter votre emploi, etc., parce que vous aviez résisté au harcèlement sexuel de votre employeur ou de votre supérieur immédiat? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous avez répondu OUI à l'une ou plusieurs de ces questions, vous êtes ou avez été victime de discrimination. Vous pouvez faire quelque chose.

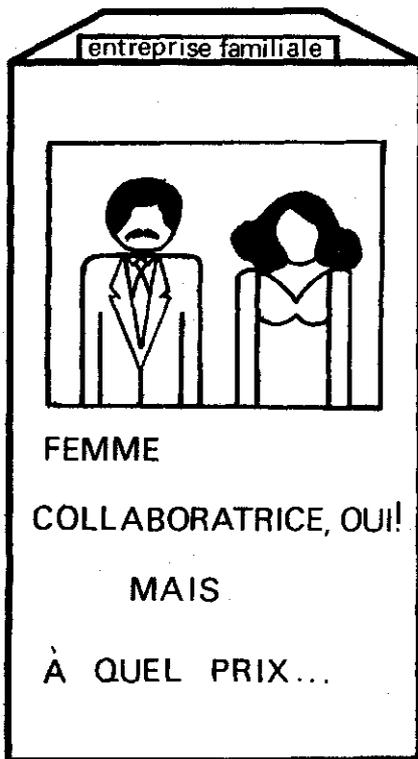
Saviez-vous qu'au Québec une loi, la CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, vous protège depuis le 28 juin 1976 dans toutes ces situations?

N'hésitez pas à recourir à la COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE qui peut aider toute femme aux prises avec ces difficultés.

**Commission des droits
de la personne
du Québec**

360, rue Saint-Jacques (Mezzanine)
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Téléphone: 873-5146 (Montréal)
De partout ailleurs au Québec
(sans frais)
1-800-361-6477

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS, C'EST UN BON OUTIL.
SERVEZ-VOUS EN!



G.R.T.A.F.C.

Groupe de ressources techniques pour l'Association des femmes collaboratrices
 180 est, Dorchester, suite 110
 Montréal, H2X 1N6, (514) 866-0232

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités

La nouvelle présidente de la F.C.F.D.U., Eileen Clark, membre de l'A.F.D.U. (Montréal), est la première québécoise à occuper ce poste.

**Femmes collaboratrices
 Qui sommes-nous?...
 Que voulons-nous?**

C'est sous ce thème que le comité provisoire de l'Association des femmes collaboratrices en collaboration avec les groupes de ressources techniques, l'AFEAS et le Conseil du statut de la femme a organisé des colloques régio-

naux. Ces colloques avaient pour but de préparer le congrès de fondation de l'Association des femmes collaboratrices.

Si vous voulez vous joindre à cette nouvelle association, veuillez communiquer à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessus mentionnés.

Nominations

Michèle Jean, historienne et ancien membre du Conseil d'administration de la FFQ, a été nommée par le ministre au Développement culturel, Camille Laurin, présidente de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle.

Jeanne Sauvé, ancien ministre des Communications dans le gouvernement Trudeau, a été nommée présidente de la Chambre des communes (orateur) par le nouveau gouvernement. Madame Sauvé est membre de la FFQ.

Madame Monique Bégin, un des membres fondateurs de la FFQ, a été nommée à nouveau ministre de la Santé et du Bien-être social.

ORGANISATIONS NATIONALES VOLONTAIRES

700-71, rue Bank, Ottawa, Canada, K1P 5N2



OEUVRE DE CHARITÉ – AMORCE D'UNE NOUVELLE DÉFINITION

L'an dernier, un groupe de travail des ONV dirigé par Ruth Hinkley s'est penché sur les aspects politiques liés à la question des oeuvres de charité dans le but de présenter des critères plus appropriés permettant d'évaluer les dons faits à des organismes bénévoles et le traitement fiscal de ces dons.

Une importante rencontre s'est tenue en novembre en compagnie du secrétaire d'État qui a déclaré que son gouvernement avait la ferme intention de redéfinir l'activité charitable.

En outre, on proposait dans le document intitulé *Community-Based Voluntary Action* préparé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, que "Revenu Canada adopte une nouvelle définition de l'oeuvre de charité tenant compte des réalisations et de la richesse actuelles, de l'action volontaire au Canada, qui permettrait précisément aux organismes bénévoles d'exercer des pressions auprès des gouvernements dans la mesure où ils ne participeraient pas à des activités partisanses".

De plus, le ministre du Revenu national a répondu en ces termes à une demande de réexamen du concept d'oeuvre de charité:

En vertu de la présente Loi de l'impôt sur le revenu, seuls les organismes qui s'occupent uniquement d'activités de charité peuvent obtenir le statut d'organisme de charité. La

loi ne précise pas ce que comprend l'expression "activité de charité" et par conséquent, il faut s'en remettre à la jurisprudence pour déterminer ce qui constitue une activité charitable. La lettre ajoutait que le ministère des Finances considérait la possibilité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu mais qu'il était peu probable qu'une modification en ce sens se fasse sous forme de définition officielle de l'expression "oeuvre de charité".

Les ONV ont également appris qu'un groupe d'étude du gouvernement passait en revue les règlements fiscaux s'appliquant aux organismes bénévoles.

En mars, une publication de la Condition féminine intitulée *Femme en voie d'égalité* rapportait que Revenu Canada "redéfinira immédiatement, aux fins d'accorder une exemption fiscale, le concept des organismes de charité et sans but lucratif" en se fondant sur la définition proposée dans le rapport *Gens d'Action*.

Après avoir communiqué avec la Commission de réforme du droit, nous avons appris que seuls le comité des ONV et ses organismes affiliés avaient présenté des demandes en vue de redéfinir l'expression "oeuvre de charité".

Le groupe de travail fera de nouvelles démarches dès que le nouveau conseil des ministres aura été formé.

Source: Bulletin ONV, Vol. 3, No 1

PUBLICATIONS

La Nouvelle barre du jour, La mermour, numéro 87.

Études littéraires, Féminaire, volume 12, numéro 3.

La femme et la religion au Canada français, textes édités par Elisabeth J. Lacelle, Editions Bellarmin.

Le sourd dans la ville, Marie-Claire Blais, Editions Stanké.

La cohorte fictive, Monique Larue, Editions l'Étincelle.

La mère des herbes, Jovette Marchessault, Editions Quinze, collection Réelles.

Sortie d'elle (s), mutante, Germaine Beaulieu, Editions Quinze, collection Réelles.

Courte-queue, Gabrielle Roy, Editions Stanké.

La petite histoire des grands maîtres de la fraude, Andrée

Le Bel, Editions Libre Expression.

La maternité apprivoisée, Aidan Macfarlane, Editions Libre Expression.

Geste, Anne-Marie Alonzo, Editions des femmes.

Femmes toutes mains, Geneviève Fraisse, Editions du Seuil.

La place des bonnes, Anne Martin-Fugier, Editions Grasset.

Les filles de mardochée, Annie Goldmann, Editions Denoël-Gonthier.

L'histoire sans qualités, collectif, Editions Galilée.

Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles, Jeanne Van Den Brouck, Editions France-Amérique.

Non, maman, non, Verity Bargate, Editions Denoël-Gonthier.

...et nous aurions beaucoup d'enfants, Jacqueline Dana, Editions du Seuil.

Le temps Chanel, Edmonde Charles-Roux, Editions du Chêne.

Le coeur qui flanche, Laure Charpentier, Editions Stock.

La promenade au phare, Virginia Woolf, Editions Stock.

Le caillou, Clarisse Nicoidski, Editions Ramsay.

La femme Faust, Vouk Voutcho, Editions l'âge d'homme.

Quand prime le spirituel, Simone de Beauvoir, Editions Gallimard.

Belle à jamais, Renée Massip, Editions Gallimard.

Histoire de Plat, Monique Lange, Editions Ramsay.

Vivre l'orange, to live the orange, Hélène Cixous, Editions des femmes.

Néfertiti, Nicole Vidal, Editions Gallimard.

Le mal bouffe, Stella et Joël de Rosnay, Editions Olivier Orban.

La peau et le toucher, Ashley Montagu, Editions du Seuil.

A.R.A.S.

Atelier de Réflexion et d'Action des Secrétaires

Montréal, le 21 février 1980.

Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous faire part de la naissance d'A.R.A.S.

Pourquoi ce nom? Vous l'expliquer vous fera en même temps connaître nos objectifs de base.

A Atelier, parce que nous y travaillons en commun.

R Réflexion, parce que nous avons à nous pencher ensemble sur une profession où les remises en question sont de plus en plus fréquentes.

A Action, parce qu'une réflexion ne conduisant pas à une action demeure stérile et que des changements nous semblent importants.

S Secrétaires, parce que c'est nous.

Nous nous sommes retrouvées quelques-unes à avoir le goût de réfléchir ensemble sur plusieurs aspects de la vie des secrétaires: notre formation, nos conditions d'embauche, nos tâches, notre plan de carrière, nos problèmes, nos succès.

Deux difficultés majeures sont ressorties: l'isolement et la peur. Et c'est à ces deux aspects qu'A.R.A.S. veut d'abord s'attarder. Créer en premier lieu une solidarité par des mécanismes d'échanges, de rencontres, de communication.

Apprendre, avec d'autres, à dénouer nos peurs et à nous affirmer.

Plusieurs secrétaires ont su, de façon personnelle et originale, se créer des postes où leur compétence et leur dynamisme sont mis à profit, où il est possible d'innover et de croître, de faire équipe et d'être reconnues comme des professionnelles. Nous ne rencontrons pas que des problèmes. Il serait aussi intéressant de se transmettre des bonnes nouvelles, des solutions.

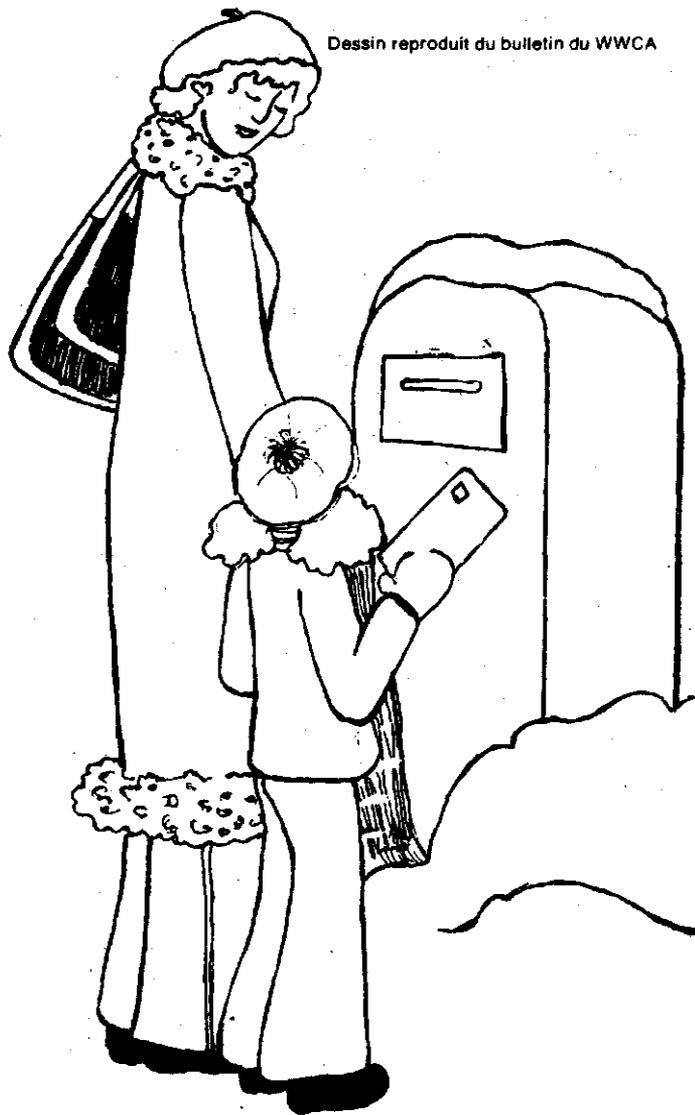
Parce qu'il y a de plus en plus de femmes qui découvrent leurs possibilités, il y a de plus en plus de femmes qui s'affirment dans leurs professions.

Parce qu'il y a des femmes nouvelles, il y a des secrétaires nouvelles. Nous le croyons, nous voulons le dire pour que ces transformations, souvent amorcées de façon isolée, se multiplient. Nous nous voulons agents de changements.

Quelqu'un a déjà dit que "Naître, c'est oser, c'est prendre le risque, c'est accepter l'inconnu, l'inattendu, l'imprévu, et la rencontre." Voilà, A.R.A.S. est né! Et nous souhaitons longue et bonne vie à A.R.A.S.

L'équipe d'A.R.A.S.

N.B. Pour s'informer ou participer aux activités -A.R.A.S., on peut écrire à l'adresse ci-contre ou encore téléphoner à Denise Langlois, à (514) 389-9976, en soirée.



Dessin reproduit du bulletin du WWCA

**LE TEMPS DU
RENOUVELLEMENT DES**

COTISATIONS EST ARRIVÉ!

**POURQUOI CHACUNE
D'ENTRE NOUS NE
PROFITERAIT-ELLE PAS
DE L'OCCASION POUR
RECRUTER DE NOUVEAUX
MEMBRES AUPRÈS
DES AMIES?**

PENSONS-Y ET AGISSONS!

LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

1600, RUE BERRI, SUITE 3115, MONTRÉAL, QUÉ., H2L 4E4

BULLETIN D'ADHÉSION À LA F.F.Q.

\$10 COTISATION ANNUELLE

RENOUVELLEMENT NOUVELLE ADHÉSION

(de janvier à décembre)

NOM VILLE CODE POSTAL

TÉL.: RÉSIDENCE ADRESSE

TRAVAIL

OCCUPATION ACTUELLE

INTÉRÊTS PARTICULIERS:

INTÉRESSÉ À SERVIR DANS UN COMITÉ

- FEMME ET LA POLITIQUE

SECRETARIAT

ÉDUCATION

- FEMME ET LE TRAVAIL

CONGRÈS

ACTION SOCIALE

- FEMME AU FOYER

PROJETS DE LOIS

SOMMAIRE

- **Éditorial, par la présidente Sheila Finestone** Page 2
- **Treizième congrès annuel** Page 3
- **Transfert de la compétence en matière de divorce aux provinces, position de la FFQ** Page 5
- **Services de garde à l'enfance: réactions du cabinet du ministre** Page 7
- **Dossier pornographie: réponse du Cabinet du ministre de la Justice du Canada** Page 7
- **Les femmes ont des choses à se dire** Page 8
- **Conseils régionaux** Page 10
- **Associations** Page 13
- **Coup d'oeil sur la scène politique et sociale** Page 17
- **Publications** Page 22

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: responsable: Lise Chevrier-Doucet en collaboration avec les coordonnatrices de la FFQ: Nicole Boily et Lucille Rinfret.

Secrétariat: Raymonde Beauchamp et Lise Quevillon. Centre de renseignements et de documentation: Marguerite Syrie.

Le Bulletin paraît cinq fois l'an, entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du ministre chargé de la situation de la femme.

La reproduction des textes publiés dans le Bulletin est autorisée avec l'identification de la source.

Les membres en règle de la FFQ reçoivent le Bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le Bulletin peuvent s'abonner.

Abonnement pour un an (cinq numéros) \$5.00

Abonnement de soutien

Versements par chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Bulletin de la FFQ

1600, rue Berri

Bureau 3115

Montréal, H2L 4E4

Tél.: 514-844-7049 ou 514-844-6898